



AGIRC / ARRCO

Réforme des régimes de retraite complémentaires : le Medef doit revoir sa copie !

Quand les organisations syndicales portent le même message, le Medef est contraint de revoir sa copie. Lors de la séance de négociation sur les régimes de retraite complémentaires des salariés (ARRCO) et cadres (AGIRC) du privé, qui se tenaient le 27 mai, elles ont refusé unanimement le recul à 67 ans de l'âge effectif de départ en retraite et exigé de nouvelles ressources pour les régimes avec une contribution financière du Medef.

Le projet du Medef a donc été jugé inacceptable. La CGT a affiné les chiffrages de ses propositions permettant de rétablir durablement les équilibres financiers des régimes sans réduire le niveau des prestations.

Le rassemblement organisé le 27 mai par la CGT devant le Medef a permis de porter les exigences des salariés, des demandeurs d'emploi et des retraités, en particulier le refus de tout nouveau recul de leurs droits sociaux.

Une prochaine réunion de négociation aura lieu le 22 juin. Son issue dépendra de l'intervention des salariés et des retraités qui peuvent d'ores et déjà signer massivement la pétition en ligne.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 28 mai 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr